



CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU NIGER

Rapport diagnostic sur les incidences des sanctions CEDEAO-UEMOA sur le Secteur Privé au Niger au lendemain des événements du 26 juillet 2023 et recommandations de mesures d'atténuation à court terme

**Comité Ad 'hoc de réflexion en vue de l'amélioration
de la situation du Secteur Privé au Niger**

@ Décembre 2023

Comité Ad 'hoc de réflexion en vue de l'amélioration de la situation du Secteur Privé au Niger, créé par décision n° 0248/CCIN/PDT/2023 du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Niger

Comité mis en place le **20 Octobre 2023** par le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Niger

Groupe de travail n° 1 : COURT TERME

SOMMAIRE

Sommaire	2
Résumé analytique	3
Introduction.....	Erreur ! Signet non défini.
1. ANALYSE DES SANCTIONS PRISES A L'ENCONTRE DU NIGER.....	10
2. MESURES D'ATTÉNUATION DE L'IMPACT SANCTIONS COMMERCIALES ET FINANCIERES 22	
Conclusion	30

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Cette étude examine les effets du blocus commercial et de l'embargo financier imposés au Niger par l'UEMOA et la CEDEAO depuis le 30 juillet 2023 à la suite de la réunion des Chefs d'Etat. Le comité ad hoc, mis en place par le Président de la Chambre de commerce et d'industrie du Niger (CCIN), a procédé à une collecte de données de terrain directement auprès des chefs d'entreprises des différents secteurs d'activités.

Le rapport souligne que les mesures restrictives ont un impact dévastateur sur l'économie nationale, notamment sur les petites et moyennes entreprises (PME) qui peinent à maintenir leurs activités en raison de l'inaccessibilité des marchés internationaux.

Il met en évidence la difficulté des entreprises à mobiliser des financements pour faire face à leur fonctionnement. Les restrictions financières imposées par l'UEMOA et la CEDEAO ont créé une situation de crise, avec des entreprises qui luttent pour obtenir les liquidités nécessaires pour maintenir leurs opérations. A priori, cette situation limite également la capacité du gouvernement à fournir un soutien adéquat aux entreprises touchées.

Le document analyse les conséquences sur les secteurs clefs comme le commerce général, le transport, le secteur financier, l'accès et le coût de l'énergie, l'industrie, les TIC, les services sociaux, l'emploi et les recettes fiscales. Il met en évidence les surcoûts exceptionnels résultant de ces restrictions, les difficultés auxquelles les entreprises du pays sont confrontées ainsi que les implications sur la disponibilité et l'accessibilité des produits essentiels pour la population.

Dans le domaine du commerce, le blocus a entraîné une diminution significative des échanges commerciaux formels avec nos voisins de l'UEMOA et de la CEDEAO, particulièrement le Bénin et le Nigéria. L'impact des sanctions touche tout particulièrement l'approvisionnement, l'offre, les ventes et les prix. Pour l'illustration, du 30 juillet au 31 octobre 2023, a minima, **42 037 tonnes** de marchandises diverses, y compris les véhicules d'occasion, destinées au Niger n'étaient pas parvenues aux frontières nationales. Elles sont estimées en valeur à la somme de **14 173 968 510 francs CFA**. Elles sont réparties par corridor d'approvisionnement comme ci-après¹ :

- Bénin : 29 514,3 tonnes, pour une valeur déclarée de 11 510 960 086 FCFA ;
- Burkina Faso : 6 412,6 tonnes, pour une valeur déclarée de 2 419 781 784 FCFA ;
- Côte d'Ivoire : 832 tonnes, pour une valeur déclarée de 152 763 110 FCFA ;
- Ghana : 5 177,8 tonnes, pour une valeur déclarée de 38 638 030 FCFA ;
- Togo : 100 tonnes, pour une valeur déclarée de 51 825 500 FCFA.

Les cycles d'approvisionnement sont rallongés et les importations, sur les deux (2) premiers mois sous sanctions, ont chuté de 60%. Les entreprises locales ont perdu d'importants débouchés et souffrent d'une baisse de leur chiffre d'affaires. De plus, les coûts de transport ont considérablement augmenté en raison des restrictions imposées. La crise a engendré des surcoûts exceptionnels à tous égards. Les hausses de charges dépassent parfois les 50%.

Dans le domaine du transport et de la logistique, les restrictions imposées ont entraîné une hausse des coûts d'importation et de distribution des marchandises, ce qui a eu un impact direct sur les consommateurs.

Le secteur financier a également été gravement touché par l'embargo financier. Sur les trois (3) premiers mois sous sanctions, les dépôts de la clientèle bancaire ont drastiquement diminué, les banques ont toutes connu une chute vertigineuse de leurs encaisses à la BCEAO amplifiée par un doublement à minima des impayés de leur clientèle (avec des ratios pouvant parfois atteindre voire dépasser les 20%) dont la plupart sont aussi créanciers de l'État et une augmentation exponentielle du coût des devises qui se raréfient de jour en jour. Les facilités de crédits et d'avances sont très réduites. La crainte est maintenant qu'un établissement bancaire n'en arrive au défaut de paiement général causant un effet systémique sur le secteur bancaire déjà atone, avec une méfiance accrue notamment de la part de la clientèle des opérateurs économiques habitués à l'informel et à la thésaurisation.

Les entreprises du pays ont en même temps du mal à accéder aux lignes de crédit internationales, ce qui entrave leur activité.

L'accès à l'énergie a été restreint avec la suspension des fournitures en électricité du Nigeria qui représentaient 70% de l'offre d'électricité, ce qui a un impact sur l'industrie. Les coûts énergétiques ont augmenté d'au moins 20% notamment dans le secteur de la production industrielle, ce qui rend l'industrie encore moins compétitive sur le marché international. De plus, les coupures d'électricité fréquentes ont un impact sur la production et la productivité.

Le secteur de la construction a été gravement affecté par ces mesures, avec l'arrêt de plusieurs chantiers en cours. Une mise en veilleuse de projets de construction et une baisse des investissements étrangers. Cela a entraîné une augmentation des plans sociaux et une baisse de l'activité avec une augmentation des frais financiers à plus de 15%.

Le secteur de la santé et des produits pharmaceutiques a également été touché, avec des difficultés d'approvisionnements en médicaments et en fournitures médicales essentielles.

Le tourisme et l'hôtellerie ont subi une chute drastique de la fréquentation touristique d'occupation des hôtels, à la suite de ces mesures restrictives. Les baisses des réservations et d'annulations de voyages atteignent 85% sur les trois (3) premiers mois et les améliorations ne sont pas raisonnablement visibles pour les mois à venir.

L'industrie dans son ensemble a subi de plein fouet l'impact économique de ces mesures restrictives, notamment le coût et la sécurité de l'approvisionnement en électricité et en matières premières. Les charges d'exploitation ont augmenté de plus de 20% dans le secteur.

Les TIC ont été grandement affectées par le blocus, car de nombreuses technologies et services sont importés. Cela limite l'accès aux avancées technologiques et entrave le développement de l'industrie des TIC au niveau national.

En ce qui concerne l'emploi, le blocus a entraîné une augmentation du chômage, car de nombreuses entreprises ont dû réduire leur personnel en raison de la diminution de l'activité économique.

De plus, la pression des services fiscaux sur les entreprises a augmenté en raison de la diminution des recettes fiscales et des besoins du Trésor public.

Dans le domaine des services sociaux, les restrictions imposées ont eu un impact sur la qualité et l'accessibilité des services de santé et d'éducation. Les ressources limitées conduisent à une dégradation des infrastructures et à une baisse de la disponibilité des soins médicaux et de l'éducation de qualité pour la population.

Face à cette situation, des recommandations de mesures urgentes, à court terme, pour faire face à la crise sont proposées. Celles-ci devraient permettre de mobiliser le financement au profit des entreprises nationales, de mettre en place des mécanismes de soutien ciblés aux entreprises touchées, ainsi que des mesures incitatives pour encourager les investissements nationaux. Elles insistent sur l'urgence d'une action concertée de la part des autorités nationales pour éviter une crise économique.

Le Rapport appelle également à un plaidoyer actif envers les autorités nationales et internationales afin de mettre fin aux restrictions imposées et d'apporter un soutien financier et logistique aux entreprises nationales. Il estime que ces mesures sont essentielles pour garantir l'approvisionnement en produits essentiels et préserver la stabilité économique de notre pays déjà géographiquement enclavé. Il plaide pour des initiatives diplomatiques et politiques visant à lever les restrictions imposées par les pays voisins, en soulignant la nécessité d'engager un dialogue ouvert et constructif entre toutes les parties prenantes, afin de les sensibiliser à la situation et de solliciter leur soutien dans la levée du blocus commercial et de l'embargo financier.

Quelques mesures sectorielles urgentes/court terme souhaitables

Dans le secteur financier

- Recherche de liquidité : les banques nationales peuvent travailler en étroite collaboration avec le secteur privé pour trouver des solutions de liquidité temporaires. Cela peut inclure des prêts d'urgence, des avances de fonds et des mesures de financement spéciales pour les entreprises touchées par l'embargo.
- Accords de swap de devises : le pays peut encourager des accords de swap de devises entre les banques et les opérateurs économiques nigériens avec les internationaux voire ceux des pays non-bloquants de la région pour faciliter les échanges commerciaux et atténuer la pénurie de liquidités.
- Rééchelonnement des dettes vis-à-vis des banques.
- Apurement des Bons et Obligations du Trésor échus dans le portefeuille des banques nationales, quel que soit l'État débiteur, en négociant une dérogation de la BCEAO sur les sanctions.
- Apurement de la dette domestique de l'État, avec l'identification exhaustive des créanciers, la fixation de leurs créances, la mise en relation avec les banques nationales pour un plan de règlement négocié par catégorie : micro-créanciers, petits créanciers, créanciers moyens et gros créanciers.
- Un moratoire sur le délai de paiement de certains impôts et taxes pour les entreprises en grande difficulté de trésorerie.
- Diversification des sources de financement : il faut rechercher activement d'autres sources de financement alternatives en dehors du système bancaire régional. Cela inclut la recherche de partenaires commerciaux internationaux, l'exploration de possibilités de financement auprès

d'institutions financières étrangères ou l'émission de titres sur les marchés financiers internationaux, dans la mesure du possible.

Dans le secteur du commerce général

- Détermination d'un ordre de priorité des approvisionnements en biens.
- Diversification des routes commerciales.
- Renforcement de la diplomatie commerciale : il faut intensifier les efforts diplomatiques notamment la diplomatie économique, pour négocier des accords commerciaux préférentiels avec les partenaires commerciaux existants et de nouveaux partenaires potentiels.
- Mise en place de facilités de crédit d'enlèvement pour tout importateur qui le souhaite pour une durée de 90 jours, moyennant la production d'une caution bancaire.
- Moratoire sur les intérêts et/ou les pénalités de retard sur crédits adossés aux marchés publics et privés.
- Différé des échéances bancaires pour les entreprises ayant des crédits jusqu'à la fin officielle de la crise.
- Baisse des taux d'intérêts sur les engagements en cours qui ont l'objet d'un report d'échéance.
- Promotion du commerce local : il faut se concentrer sur le développement du commerce local pour compenser la perte d'accès aux marchés internationaux : investissements dans la production locale et la promotion des produits nationaux sur le marché intérieur.
- Renforcement des capacités commerciales nationales : il faut mettre en place avec les autorités nationales des mécanismes pour renforcer les capacités commerciales du pays.
- Promotion du commerce intrarégional : le pays devrait coopérer avec les autres pays de la région pour promouvoir le commerce intrarégional : signature d'accords de libre-échange régionaux et mise en place de facilités de transit pour les marchandises.

Dans le domaine du transport et de la logistique

- Mise en place d'une organisation interministérielle (transport et commerce, finances) coordonnée du secteur de transport dans un contexte de crise.
- Mise en place d'un système d'escorte militaire des camions de marchandises : cela implique d'organiser un système permanent d'escorte sécurisée, sur tous les corridors où le besoin est, en coordination avec les autorités des pays traversés et en fixer clairement les modalités pratiques et les conditions financières.
- Amélioration des procédures douanières et d'inspection aux frontières.
- Diversification des sources d'approvisionnement ;
- Prorogation de la validité des pièces administratives proportionnellement à la période d'arrêt d'activités.
- Subventions afin de permettre aux entreprises de faire face aux charges fixes.
- Restauration des exonérations accordées par le code des investissements en cas de renouvellement ou d'extension, supprimées par loi modificative en 2018.

Dans le domaine de l'industrie

- Soutien à la production locale
- Soutien aux entreprises industrielles pour faire face à la crise énergétique.
- Mise en place d'une cellule d'approvisionnement en matières premières essentielles pour les industries.
- Stabilisation fiscale : il faudra à l'évidence mettre en place des politiques fiscales stabilisatrices pour atténuer les fluctuations de prix. Cela peut inclure des mesures telles que l'ajustement des taux d'imposition ou la mise en œuvre de politiques de stabilisation macroéconomique.

Dans le domaine des TIC :

- Réduction ou subvention des frais sur les transferts et les transactions en ligne ou via le « mobile money » pour soutenir les entreprises, notamment les PME.
- Accompagnement des sociétés de télécommunications afin de garantir la disponibilité de l'Internet aux entreprises et à des prix abordables.

Dans le domaine du tourisme et de l'hôtellerie :

- Application d'un taux réduit de 10% en matière de TVA (pour le secteur de l'hôtellerie) tel que prévu par les directives de l'UEMOA, et application d'un taux d'amortissement de 5% au lieu de 2% et exonération de l'IMF au titre de l'exercice 2023.
- Suspension des poursuites en matière de recouvrement des impôts et taxes pour les agences de voyage à compter du 30 juillet 2023.
- Moratoire de 12 mois pour le paiement des factures d'eau et d'électricité au secteur de tourisme et de l'hôtellerie.
- Restauration des exonérations accordées par le code des investissements en cas de renouvellement ou d'extension, supprimées par loi modificative en 2018.

Dans le domaine de la santé et de la pharmacie :

- Facilités fiscales et douanières au secteur privé de la santé pour l'acquisition de matériels médicaux, en particulier les appareils de soins intensifs.
- Plaidoyer auprès des partenaires financiers pour mettre en place des lignes de crédit aux cliniques et polycliniques à des taux d'intérêt favorables.
- Réduction des tarifs d'eau et d'électricité aux cliniques et polycliniques.
- Allègements sur les charges sociales aux cliniques et polycliniques.

En conclusion, le blocus commercial et l'embargo financier imposés au Niger par la CEDEAO et l'UEMOA, pour des raisons politiques, ont un impact profondément négatif sur l'économie et le secteur privé du pays. L'approvisionnement du marché en produits essentiels, l'accès et le coût de l'énergie, le secteur financier et l'accès aux financements pour les entreprises et les ménages, l'hôtellerie et le tourisme, la construction, l'économie numérique, la production dans tous les secteurs économiques, les coûts des facteurs des entreprises, l'emploi et les charges sociales, le volume des affaires, voire les recettes fiscales

sont tous affectés de manière significative, entraînant des conséquences graves pour la population et l'économie dans son ensemble.

Il est impératif de prendre des mesures immédiates pour atténuer l'impact du blocus commercial et de l'embargo financier sur notre pays. Nous appelons les autorités publiques nationales et des pays voisins à agir rapidement afin de soulager les souffrances des entreprises et des ménages, et favoriser le développement économique et social de la région.

INTRODUCTION

Pays enclavé en Afrique de l'Ouest, le Niger possède des caractéristiques économiques spécifiques qui le positionnent dans une situation particulière. En effet, malgré les ressources naturelles abondantes et précieuses du sous-sol, le pays est confronté à une situation de pauvreté et a constamment recours aux importations de biens et services essentiels pour faire face à ses besoins. De plus, son économie est principalement caractérisée par une agriculture essentiellement de subsistance avec de petites exploitations et l'absence d'industries manufacturières. Ce qui limite son développement et sa capacité d'indépendance économique.

Un enjeu majeur du pays réside dans l'informalisation de l'économie estimée par certaines analyses à 60% et sa dépendance à l'énergie électrique. Les biens et services essentiels tels que l'alimentation, les médicaments ou encore les produits de première nécessité sont majoritairement importés, ce qui engendre des coûts élevés et une fragilité économique face aux fluctuations des marchés internationaux.

Cette situation complexifie la possibilité d'assurer une sécurité alimentaire et sanitaire pour les habitants du pays, renforçant ainsi le cercle vicieux de la pauvreté.

Par ailleurs, l'absence d'industries manufacturières constitue un frein majeur à la diversification de l'économie, à la création d'emplois qualifiés et à l'amélioration du niveau de vie des populations. L'économie du pays repose principalement sur l'exploitation des ressources naturelles du sous-sol, ce qui limite les opportunités de croissance économique et de valorisation des compétences locales. Cette structure de l'économie, tournée principalement vers l'exportation de matières premières, conduit à une vulnérabilité face aux fluctuations des prix sur les marchés internationaux et à une faible résilience aux crises économiques mondiales.

Depuis le 30 juillet 2023, le pays est confronté, en plus de ces faiblesses structurelles, à un embargo financier et un blocus commercial de la CEDEAO et l'UEMOA. Et les principaux partenaires et financiers du pays ont suspendu leurs appuis.

Ces mesures combinées ont déjà amené le gouvernement à réduire le budget en cours de l'ordre de 40%.

Le blocus commercial et l'embargo financier ont des répercussions sur l'économie nationale et les opérateurs économiques, notamment en limitant considérablement la capacité à commercer avec les partenaires régionaux et à accéder aux flux financiers nécessaires à l'économie nationale.

Le contexte de ces réflexions se situe dans un climat où les échanges commerciaux et les relations financières jouent un rôle essentiel dans le développement économique des pays et constituent des pourvoyeurs de recettes fiscales pour l'État.

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Niger (CCIN) de représenter les intérêts du secteur privé et de faire entendre leur voix auprès des autorités compétentes, celle-ci a jugé essentiel de recueillir des informations précises et détaillées concernant les conséquences économiques et sociales des sanctions, afin de mieux comprendre l'ampleur des dommages subis par les industries, les banques et les hommes d'affaires nigériens comme source d'informations essentielles pour un plaidoyer documenté auprès des autorités nationales et régionales ainsi que des mesures éventuelles à mettre en place pour atténuer ces impacts négatifs.

Le rapport du sous-groupe 1 de réflexion des chefs d'entreprise sur le court terme commandé par le Président de la CCIN se focalise sur l'impact économique et social résultant du blocus commercial et de l'embargo financier imposés au pays. Face aux restrictions imposées, le sous-groupe se penchera sur les conséquences immédiates et à court terme, ainsi que des mesures à prendre. L'objectif étant d'abord de comprendre l'impact économique sur les secteurs clés tels que l'industrie, les mines, le pétrole, le transport et la logistique, le commerce, les BTP, l'énergie, la finance, l'hôtellerie et le tourisme, l'éducation, la santé, les services de conseil, les biens et services essentiels en général. Ensuite, de s'intéresser aux conséquences sociales telles que le chômage, la pauvreté, l'accès limité aux services de base et la santé publique, par exemple.

Il s'agit particulièrement d'apprécier les forces et les faiblesses, les menaces et les opportunités du secteur et voir :

- dans quelle mesure les sanctions économiques régionales affectent les entreprises en termes de pertes financières et de diminution de l'activité ;
- les secteurs d'activité les plus touchés par ces sanctions et les répercussions sur l'emploi et les revenus ;
- les mesures spécifiques prises ou à prendre par les chefs d'entreprise pour faire face à ces restrictions, telles que l'adaptation du modèle d'affaires ou le développement de nouvelles stratégies notamment de financement ;
- les actions éventuelles et le plaidoyer à entreprendre auprès des autorités nationales et régionales pour atténuer les effets néfastes de ces sanctions économiques sur l'économie nationale voire sous-régionale.

Au-delà de l'analyse d'impact, il s'agit aussi de mettre en avant des solutions pragmatiques et réalisables pour atténuer les mesures restrictives adoptées. L'accent est mis sur les actions immédiates et à court terme visant à minimiser leurs effets négatifs sur l'économie et la société.

Le présent rapport fournit ainsi une analyse approfondie de l'impact économique et social du blocus commercial combiné à l'embargo financier imposés au Niger par les organisations économiques sous-régionales. Il servira de base pour un plaidoyer auprès des décideurs nationaux et sous-régionaux pour permettre de prendre les décisions adéquates et appropriées et la mise en œuvre des mesures d'urgence et à court terme permettant d'atténuer les conséquences néfastes sur l'économie et les populations nigériennes.

1. ANALYSE DES SANCTIONS PRISES A L'ENCONTRE DU NIGER

Le blocus commercial et l'embargo financier imposés au Niger par la CEDEAO et l'UEMOA, pour des raisons politiques, ont un impact profondément négatif sur l'économie et le secteur privé du pays. L'approvisionnement du marché en produits essentiels, l'accès et le coût de l'énergie, l'accès aux financements, les coûts des facteurs des entreprises, l'emploi et les charges sociales, le volume des affaires, voire les recettes fiscales sont tous affectés de manière significative, entraînant des conséquences graves pour la population et l'économie dans son ensemble.

1.1. Rappel des sanctions de la CEDEAO et de l'UEMOA

Le Niger est confronté, depuis le 30 juillet 2023, en raison de divergences politiques internes au pays et de conflits géopolitiques, à des sanctions massives et soudaines imposées par les instances dirigeantes de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) :

- fermeture des frontières terrestres et aériennes des pays membres de la CEDEAO avec le Niger ;
- établissement d'une zone d'exclusion de la CEDEAO pour tous les vols commerciaux à destination ou en provenance du Niger ;
- suspension de toutes les transactions commerciales et financières entre les États membres de la CEDEAO et le Niger ;
- gel de toutes les transactions de services y compris les services publics ;
- gel des avoirs de la République du Niger dans les banques centrales des pays membres de la CEDEAO ;
- gel des avoirs de l'État du Niger ainsi que des entreprises publiques et parapubliques logées dans les banques commerciales des États membres de la CEDEAO ;
- suspension du Niger de toute forme d'assistance financière et de transaction avec toutes institutions financières communautaires notamment la BIDC et la BOAD.
- interdiction de voyage et le gel des avoirs des officiers militaires impliqués dans le coup d'État du 26 juillet 2023. Cette mesure s'applique également aux membres de leurs familles et aux civils acceptant de figurer dans toute institution ou tout gouvernement à mettre en place par ces officiers militaires ;
- lancement d'un appel en direction de l'UEMOA et de tous les autres organismes régionaux pour la mise en application de ces décisions ;
- menace d'une intervention militaire contre le Niger.

En sus de ces sanctions, le Nigéria, principal fournisseur d'électricité au Niger a, depuis lors, immédiatement interrompu ses fournitures d'énergie au pays.

A ces restrictions sous-régionales s'ajoute la suspension des décaissements de la Banque Mondiale, les appuis budgétaires de l'Union Européenne et de la France, y compris l'aide pour la lutte contre le terrorisme et l'aide du gouvernement américain dans le cadre du Millennium Challenge Account et l'USAID.

1.2. Impacts des sanctions adoptées sur l'économie nationale

Les sanctions commerciales et financières prises par la CEDEAO, l'UEMOA et les partenaires au développement ont eu de graves conséquences sur l'économie du pays.

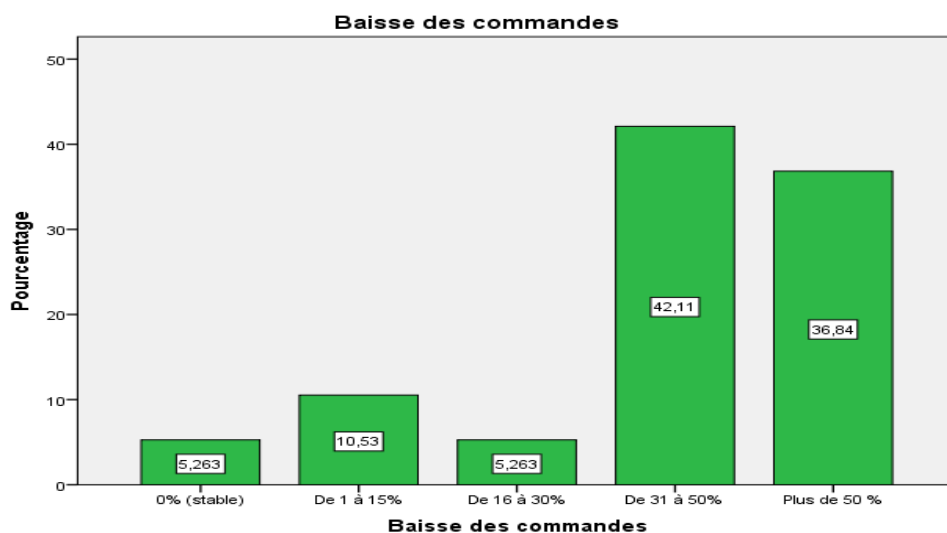
Une enquête réalisée auprès des acteurs économiques, a permis d'analyser les incidences de ces sanctions sur plusieurs aspects des activités économiques au Niger et d'en ressortir les difficultés principales.

1.2.1. Difficultés liées à l’approvisionnement des produits

La fermeture des frontières avec le Nigéria et le Bénin qui sont les principales routes commerciales du Niger et la suspension des transactions commerciales avec les autres pays membres de la CEDEAO (hormis le Mali et le Burkina Faso) ont profondément déstabilisé l’équilibre des marchés.

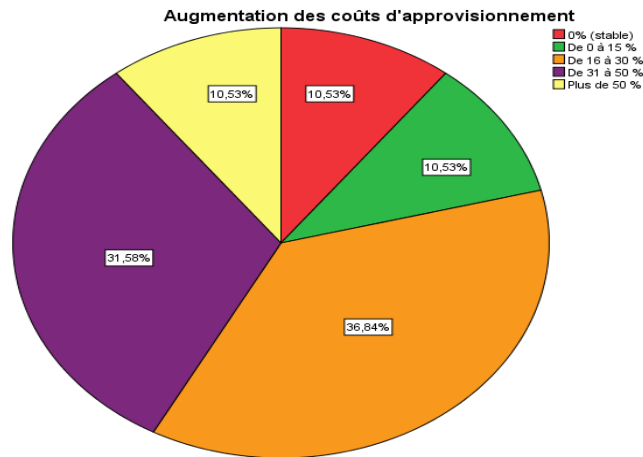
D’après les enquêtes réalisées auprès des entreprises, le niveau des commandes de marchandises a connu, au cours des trois (3) derniers mois passés sous sanctions, un repli allant jusqu’à plus de 50 % du Stock. Près de 80 % des entreprises ont connu une baisse de plus du tiers de leurs commandes habituelles. Et d’après les mêmes acteurs, dans l’hypothèse où les sanctions se maintiennent pendant les prochains 6 mois, les commandes de marchandises connaîtront une plus grande baisse, voire un arrêt total dans certains cas.

Figure N° 1 : Variation du niveau des quantités des produits commandés



Les difficultés constatées au niveau de l’approvisionnement s’étendent aux coûts et aux délais d’acheminement des marchandises. La fermeture des frontières entraîne d’importantes augmentations des coûts d’approvisionnement.

Figure N°2 : Variation des coûts d'approvisionnement



Les résultats de l'enquête montrent que les coûts d'approvisionnement, toutes catégories d'entreprises confondues, ont connu une hausse au cours de cette période, avec des variations en hausse qui atteignent plus de 50% des coûts habituels. Il en est de même pour le délai d'approvisionnement qui a également connu une augmentation.

Pour les entreprises qui ont habituellement un cycle d'approvisionnement mensuel, actuellement, ce délai peut atteindre 45 jours voire 2 mois ou plus pour certaines entreprises. Selon certains commentaires recueillis, le rallongement du délai est dû à la suspension du transit des marchandises à partir des ports et aux contraintes liées aux nouvelles voies de contournement, qui sont longues, avec plus de formalités frontalières.

Ce constat a été relevé chez environ 80% des entreprises interrogées. D'après ces mêmes entreprises, ce délai pourrait se rallonger dans les prochains mois, en l'absence de levée des sanctions, et s'étendre à toutes les activités.

Les augmentations du coût de revient des approvisionnements du marché ont des incidences sur les prix à la consommation des produits, qui pour la plupart sont des produits de première nécessité.

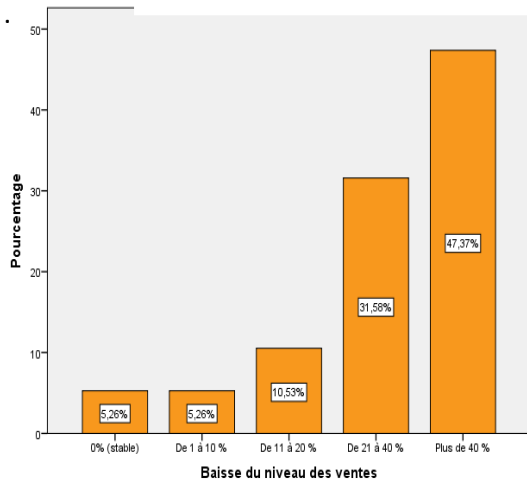
Pour les denrées alimentaires comme le riz importé qui transite par le port de Cotonou, le prix du sac de 50 kg de 11 500 francs CFA a connu des hausses très variées s'élevant de 13 500 à 19 300 francs CFA sur certains marchés du pays.

1.2.2. Difficultés liées au marché

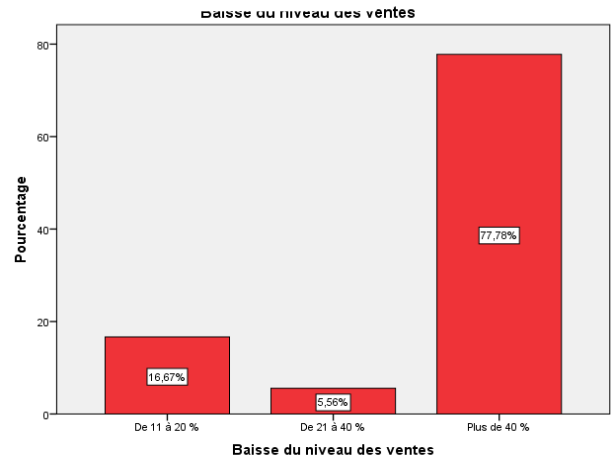
Le niveau d'activité des entreprises est également impacté par les nouvelles sanctions communautaires. La hausse des coûts de revient et des prix des intrants a conduit à une baisse des ventes et des profits des entreprises sur le marché. Cette situation a entraîné une baisse des chiffres d'affaires pouvant atteindre 40 %.

La tendance baissière du chiffre d'affaires qui touche environ 60 % des entreprises, actuellement limitée à quelques produits, risque malheureusement de se généraliser à tous les produits si les sanctions sont maintenues en l'état.

Figure N°3 : variation des niveaux de ventes des produits.



Du 30 juillet au 31 Octobre 2023



Prochains mois sous sanctions

En ce qui concerne les prix des produits, une augmentation, autour de 15 %, est constatée au niveau de certains produits, au cours des trois (3) derniers mois. Si la situation perdure, la hausse des prix pourrait dépasser 40 % et s'étendre à plusieurs produits dans les prochains mois.

1.2.3. Difficultés liées à la mobilisation des financements pour les entreprises.

Depuis trois (3) mois, les facilités accordées (crédits et avances) par les banques ont baissé de manière générale. Le niveau de réduction de ces facilités atteint 50 % pour certaines entreprises. Il ressort également des informations recueillies auprès des entreprises que les retraits au guichet auprès des établissements bancaires ont connu des restrictions allant à plus de 40 % du montant de retrait habituel. Cette situation touche environ 90 % des entreprises. Ces restrictions touchent également les demandes de transferts des entreprises pour les règlements des fournisseurs étrangers, qui sont dans certains cas suspendus.

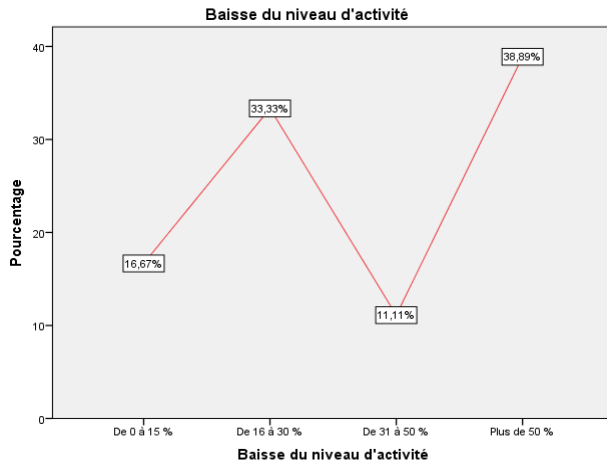
La situation pourrait se dégrader davantage dans les prochains mois selon les mêmes entreprises.

1.2.4. Difficultés liées aux surcoûts exceptionnels

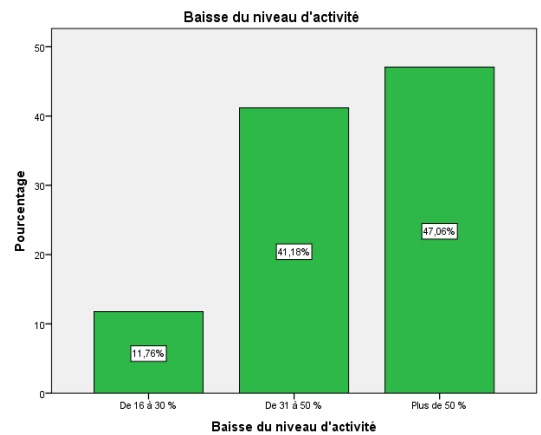
Les sanctions entraînent également des surcoûts exceptionnels pour les entreprises. Les enquêtes réalisées font ressortir une baisse du niveau d'activité dépassant parfois 50% à plusieurs niveaux qui dépasse 50% de taux de fonctionnement habituel.

Les surcoûts exceptionnels proviennent de la baisse des niveaux d'activités et des charges de surestaries liées au blocus sur les frontières depuis 3 mois, des pénalités et amendes liées aux contrats, etc. Ces dernières ont connu des augmentations variant de 10 à plus de 40% des charges d'importation, en fonction des entreprises. Pour les responsables de certaines entreprises, les charges pourraient dépasser la valeur des marchandises importées les prochains mois, si les sanctions ne sont pas levées.

Figure N° 4 : Evolution du niveau d'activité



Du 30 juillet au 31 Octobre

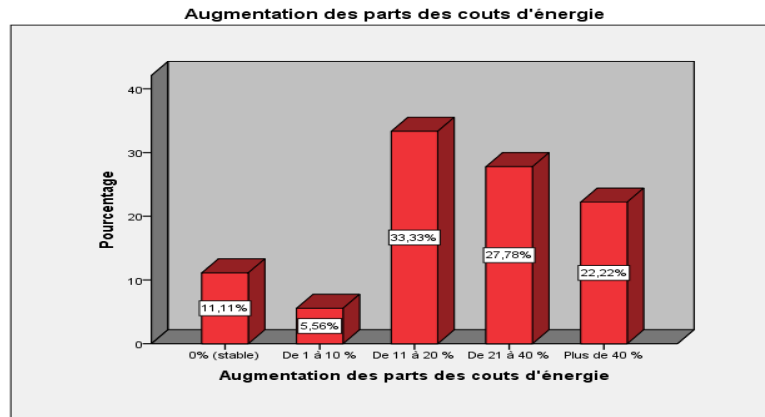


Prochains 6 mois sous

1.2.5. Difficultés liées à l'accès à l'énergie

Le Nigéria, principal fournisseur d'électricité, a suspendu depuis trois mois la fourniture en électricité du Niger. Cette source représentait plus de 70% de l'approvisionnement énergétique et couvrant les régions du centre et de l'ouest du pays, y compris la Capitale, Niamey qui regroupe la plupart des unités industrielles. Cette situation entraîne des pénuries pour toutes les entreprises étroitement interconnectées et toutes leurs activités de production et de distribution. Plus de 70 % des entreprises interrogées confirment que la disponibilité de l'énergie de la NIGELEC est devenue très faible. Pour faire face à l'indisponibilité de l'électricité, les entreprises sont contraintes à l'usage de sources d'énergie alternatives avec une surconsommation de gasoil et fuel pour les générateurs de back-up et une augmentation importante des coûts. Ainsi, le coût du facteur-énergie a augmenté de plus de 20% pour la moitié au moins des entreprises. Une situation qui risquerait de s'aggraver pour les entreprises, si la situation restait en l'état pour les prochains mois.

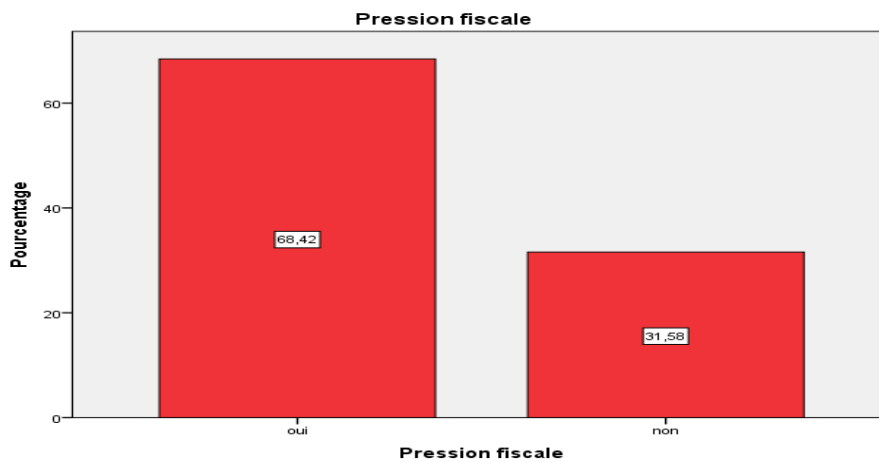
Figure N° 5 : Augmentation des coûts d'énergie



1.2.6. Difficultés liées à la baisse des recettes fiscales

Au niveau de la fiscalité, les mesures de sanctions ont indirectement accru la pression fiscale exercée sur les entreprises. Depuis la mise œuvre des sanctions communautaires, près 7 entreprises sur 10 interrogées ont ressenti une augmentation de la pression fiscale au cours des 3 derniers mois, avec des demandes de paiement d'avances d'impôts et autres avances de trésorerie. Les chefs d'entreprises craignent que cette pression ne s'accroisse les prochains mois.

Figure N° 7 : Pression fiscale



Malgré l'augmentation de la pression fiscale, on note une baisse sensible des recettes fiscales et douanières en raison du blocage des transactions commerciales.

1.2.7. Difficultés liées aux menaces sur les emplois et aux charges salariales

Les sanctions prises au cours des derniers mois ont légèrement affecté les effectifs du personnel et les charges salariales des entreprises. Les effectifs comme les charges salariales sont même restés en majorités stables pour plus de 70 % des Cas. Seulement 30% ont observé une baisse au niveau de ces deux composantes. Toutefois, si les sanctions demeurent les 6 prochains mois, la baisse des effectifs du personnel pourrait toucher entre 20 % à 40 % du nombre des employés des entreprises du secteur formel, avec un risque élevé de mise en chômage technique du personnel en cas de persistance de la situation. A cela s'ajoute les difficultés de paiement des salaires du fait de la faiblesse des activités et des ressources.

1.3. Impacts spécifiques aux secteurs d'activités :

Les conséquences économiques liées aux sanctions de la CEDEAO, se ressentent plus particulièrement sur certains secteurs d'activités. Il s'agit de :

1.3.1. Commerce général

Au niveau du commerce, l'impact des sanctions touche particulièrement l'approvisionnement, la demande, les ventes et les prix.

En ce qui concerne les importations de marchandises, une réduction significative des commandes a été observée. Celles-ci sont passées de 188 milliards de francs CFA en juillet 2023 à 74 milliards de francs CFA en août 2023² soit une baisse de plus 60 % ; ce qui impacte probablement les recettes douanières dans une mesure proportionnelle.

L'approvisionnement du marché pourrait également être perturbé par la baisse de la production et de la demande consécutives à la désorganisation des circuits d'approvisionnement.

En outre, le secteur d'import-export enregistre aussi une hausse des prix au niveau des produits de grande consommation.

La perturbation du circuit d'approvisionnement touche aussi les échanges avec l'Europe et l'Asie, qui sont des partenaires commerciaux importants pour le Niger, surtout pour les produits pharmaceutiques et équipements médicaux.

Cela est consécutif, d'une part, à la suspension des transports aériens qui ne permet plus aux opérateurs économiques de se rendre et de recevoir des produits en provenance des principaux pays d'importations, mais aussi des contraintes inhabituelles dans les opérations des transferts bancaires internationaux, d'autre part.

² (Source GUCE/CCIN, 2023)

Par ailleurs, en raison de la fermeture des frontières terrestres avec le Bénin et le Nigéria, une baisse importante des exportations des produits pétroliers et miniers est observée.

1.3.2. Secteur bancaire et financier

Au niveau du secteur bancaire, les opérations de guichet et les autres transactions sont fortement perturbées par les sanctions financières mentionnées plus haut.

Au cours des 3 derniers mois sous sanctions, les emplois bancaires ont baissé chez près de 6 banques sur 10 mais sont restés stables chez 4 sur 10. Si les sanctions sont maintenues, près de 7 banques sur 10 connaîtront un repli de leurs emplois.

Si les sanctions sont maintenues, selon 2 acteurs du secteur sur 3, une baisse plus importante des crédits sera enregistrée.

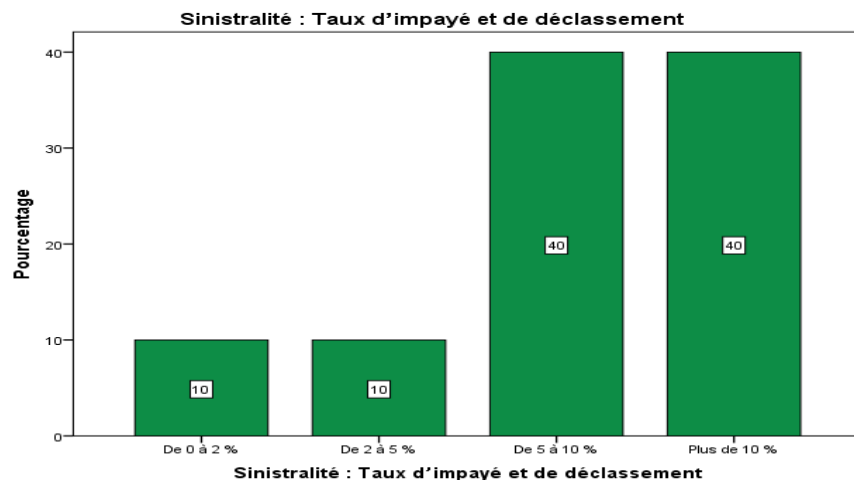
Des difficultés de remboursement des engagements à l'échéance ont été également relevées.

Le taux d'impayés constaté au cours de la période du 30 juillet au 31 Octobre, est compris entre 5% et 10% de l'encours de crédit chez 40 % des banques et plus de 10 % de l'encours chez 40 % d'autres banques, soit environ 80% des banques ayant un taux d'impayés de plus de 5 % de leur encours de crédit, contre une fourchette habituelle comprise entre 2 et 5% antérieurement.

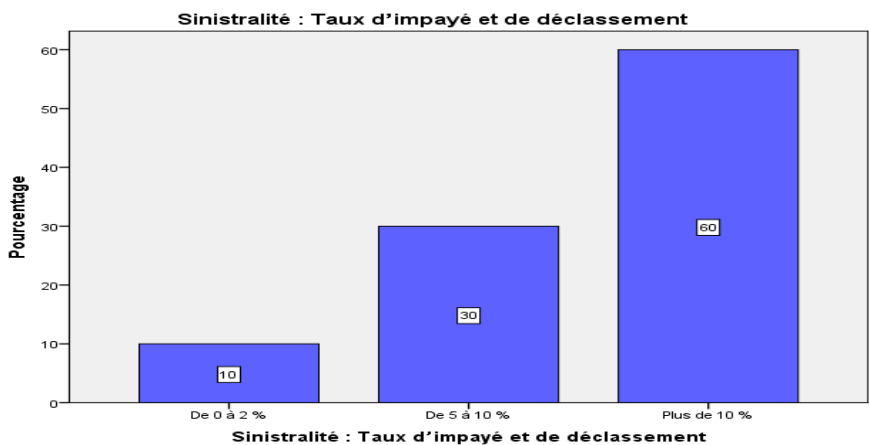
Le fait que la plupart des créanciers de l'État sont aussi des débiteurs des banques et que leurs créances vis-à-vis de l'État sont restées impayées et sans visibilité de plan de règlement, amplifie aussi les risques sur la solidité du secteur bancaire.

Sur les six prochains mois, 9 banques sur 10 prévoient des impayés de plus de 5 % de leur portefeuille de crédit.

Figure N°8 : Taux d'impayés



Du 30 juillet au 31 Octobre 2023

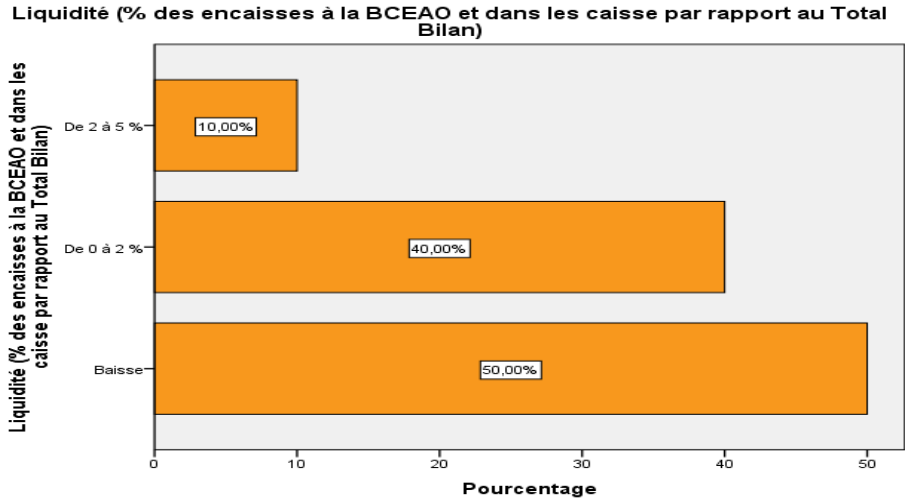


Prochains 6 mois sous sanctions

Au cours de cette période, les banques ont également été impactées par des baisses de dépôts-clientèle. Ces baisses sont pour l'instant circonscrites à moins de 5%, pour 9 des banques sur 10.

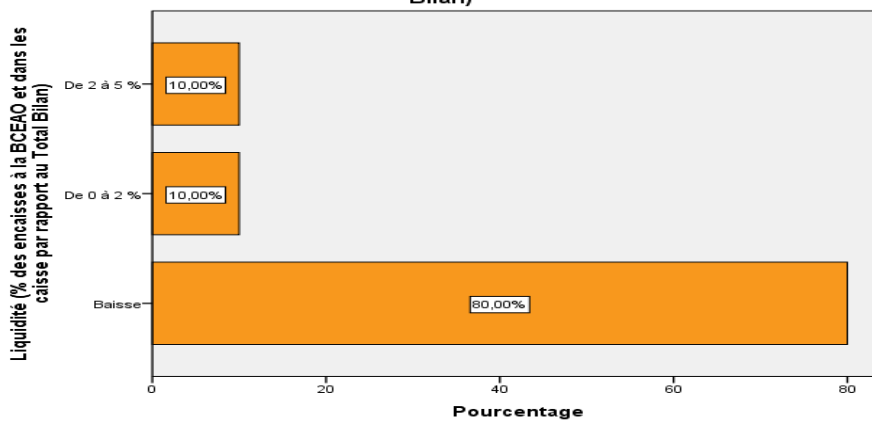
Mais, dans le même temps, les encaisses des banques ont connu des baisses inquiétantes. Actuellement, plus de la moitié des banques ont leurs encaisses à la BCEAO diminuées sur la période, 80 % entrevoient une diminution drastique sur les prochains mois. D'une fourchette habituelle ante-sanctions communautaires de l'ordre de 2 à 5% d'encaisse à la banque centrale, le niveau oscille actuellement entre 0 et 2%.

Figure N° 8 : Niveaux des encaisses des banques secondaires à la BCEAO



Du 30 juillet au 31 Octobre 2023

Liquidité (% des encaisses à la BCEAO et dans les caisses par rapport au Total Bilan)



Prochains 6 mois sous

Au niveau du revenu, les résultats des enquêtes réalisées soulignent que 6 banques sur 10 envisagent une baisse de leur revenu, pour 4 sur 10 qui misent sur une stagnation de celui-ci.

Toutefois, si seulement 1 banque sur 5 a vu ses revenus augmenter, sur les 6 mois à venir, aucune croissance de revenu n'est attendue par quiconque dans le secteur bancaire pur.

En ce qui concerne les opérations de devises, 75 % des banques ont observé une augmentation du coût des devises sur les 3 derniers mois, entre 2% et 20 %. Aucune amélioration de coût des devises n'est attendue, pour les 6 prochains mois, si la situation persiste

Les sanctions touchent également le volume des transferts effectués par les banques dans le cadre des transactions internationales, qui connaissent une baisse importante depuis la mise en œuvre des sanctions. D'après les commentaires recueillis, plus de 8 banques sur 10 s'attendent à une plus grande baisse des transferts hors zone UEMOA sur les 6 mois prochains, si les sanctions sont maintenues. À cela s'ajoute le risque de rupture totale du stock de devises.

1.3.3. Industrie, Bâtiments et Travaux Publics

Les activités industrielles connaissent une nette récession qui devrait s'accroître avec la crise actuelle en raison de la baisse des activités résultant des difficultés liées à l'approvisionnement, du déploiement du personnel et de la baisse de la demande consécutive à celle des revenus. A cela s'ajoute la réduction, voire la suspension dans certains cas, des commandes de matières premières, la hausse des coûts d'approvisionnement.

Aussi, l'indisponibilité de l'électricité entraîne une hausse importante des coûts de revient des entreprises industrielles, qui voient les charges d'exploitations augmenter de plus de 20%, malgré une baisse de la production d'environ 70 % dans certains secteurs comme les mines (cimenterie).

Le secteur des BTP, lui aussi, fait face à un ralentissement des activités en raison des difficultés d'approvisionnement en matériels et équipements et de la mobilisation de la main d'œuvre. Depuis l'avènement des sanctions, ce secteur connaît l'arrêt de plusieurs travaux en cours du fait de la suspension des relations avec les partenaires financiers. Ce qui a eu pour conséquence, la perte de plusieurs emplois, avec une accumulation des charges de fonctionnement, notamment les charges fixes et l'immobilisation du matériel chèrement acquis, qui reste sans exploitation. A cela s'ajoutent la hausse des prix des intrants et les difficultés de remboursement des engagements bancaires aggravés de frais financiers importants. Le niveau d'augmentation des frais financiers dépasse 15 % dans certains cas.

1.3.4. Transport et logistique

La perturbation de la chaîne logistique d'approvisionnement en marchandises, les restrictions des transports aériens et terrestres de personnes ont des conséquences sur la dynamique du secteur. Cela se traduit par une baisse sensible des activités de transport et de transit en raison de la faiblesse des transactions commerciales et des déplacements. De plus, les prix de transport des marchandises connaissent une augmentation de plus de 40 % se répercutant sur les produits et services.

L'impact des différentes sanctions sur les activités de transport et de transit sont notamment :

- La réduction des activités de transport ;
- Le manque à gagner sur les activités du transport inter-urbain de voyageurs ;
- L'expiration du délai de validité des pièces administratives dans un contexte de sous-activité et l'immobilisation de matériel de transport qui se dégrade progressivement ;
- La baisse sensible du chiffre d'affaires des entreprises de transport ;
- La hausse des coûts d'assurance, du carburant (Jet-A1).

1.3.5. Secteur de la santé

Parmi les incidences des sanctions prises sur le secteur de la santé, on peut citer entre autres :

- l'arrêt de l'approvisionnement en produits pharmaceutiques ;
- la perte de produits pharmaceutiques due aux mauvaises conditions de stockage par manque d'électricité ;
- la dégradation de l'état de santé des malades compte tenu de l'impossibilité de fournir des soins mêmes primaires et de bénéficier d'évacuation sanitaire ;
- le ralentissement, voir l'arrêt des activités de plusieurs entreprises pharmaceutiques ;

1.3.6. Tourisme et hôtellerie

Le secteur du tourisme et de l'hôtellerie est particulièrement touché par les sanctions. Cette situation se traduit par un arrêt des déplacements pour des raisons touristiques ou d'affaires. Plusieurs Hôtels et restaurants sont amenés à arrêter leurs activités ou devront faire face à une baisse sensible de leurs chiffres d'affaires. Le taux d'occupation des hôtels est passé de 52,7 % en fin mars tombé à 15,1 % en septembre 2023.

Le report de plusieurs événements et les annulations de réservations engendrent des manques à gagner importants. D'après les informations recueillies, cette clientèle constitue 80 % du chiffre d'affaires du secteur.

Pour les agences voyages, la suspension des liaisons aériennes avec plusieurs pays engendre des pertes de chiffre d'affaires importantes. En fin octobre 2023, les agences de voyage et billetterie ont enregistré une baisse de niveau d'activité atteignant 85%.

2. MESURES D'ATTÉNUATION DE L'IMPACT SANCTIONS COMMERCIALES ET FINANCIERES

Dans le contexte actuel de blocus commercial et d'embargo financier imposés au Niger par les instances communautaires, il est impératif de mettre en place des mesures d'atténuation urgentes et à court terme.

Cette partie propose une vision holistique des mesures à prendre dans différents secteurs clés pour surmonter les défis économiques et socio-politiques auxquels l'économie nationale est confrontée ainsi qu'elle offre des recommandations pratiques et réalistes pour aider notre pays à relancer l'économie et rétablir la stabilité socio-économique dans un avenir proche.

Le blocus commercial et l'embargo financier soudains sur notre pays géographiquement enclavé a des conséquences économiques perceptibles sur le monde des affaires.

D'ores et déjà, du 30 juillet au 31 octobre 2023, a minima, **42 037 tonnes** de marchandises diverses, y compris les véhicules d'occasion, destinées au Niger ne sont pas parvenues aux frontières nationales. Elles sont estimées en valeurs à la somme de **14 173 968 510 francs CFA**. Elles sont réparties par corridor d'approvisionnement comme ci-après³ :

- Bénin : 29 514,3 tonnes, pour une valeur déclarée de 11 510 960 086 FCFA ;
- Burkina Faso : 6 412,6 tonnes, pour une valeur déclarée de 2 419 781 784 FCFA ;
- Côte d'Ivoire : 832 tonnes, pour une valeur déclarée de 152 763 110 FCFA ;
- Ghana : 5 177,8 tonnes, pour une valeur déclarée de 38 638 030 FCFA ;
- Togo : 100 tonnes, pour une valeur déclarée de 51 825 500 FCFA.

2.1. Mesures d'atténuation urgentes :

Il est impératif de mettre en place des mesures urgentes d'atténuation des effets nocifs des sanctions sur les entreprises et l'économie nationale. On se concentrera sur les mesures à mettre en œuvre dans les domaines du commerce général, du transport et du transit, du secteur financier, de l'énergie, de l'industrie, du BTP, des NTIC, de l'hôtellerie et du tourisme, de la santé, ainsi que des services de conseil. Il est essentiel de développer des stratégies spécifiques à chacun de ces secteurs, tout en favorisant une approche globale pour maximiser les résultats.

2.1.1. Mesures urgentes d'ordre générale

Pour atténuer l'impact des sanctions et mesures adoptées, l'accent sera mis, dans l'immédiat sur les points ci-après.

³ NB : Il s'agit des T1 levés non parvenus sur les corridors du Bénin, Togo, CI, du Ghana et du Burkina Faso. Ces données ne représentent probablement pas la totalité des marchandises bloquées

1. **Identification des besoins essentiels de consommation** : Dans ce cadre, une combinaison des efforts de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Niger et des autorités serait déterminante. Les étapes ci-après doivent être suivies :
 - Collecte de données : Il est essentiel de disposer d'informations actualisées sur les impacts spécifiques du blocus commercial.
 - Planification de la réponse : il faut élaborer un plan d'action détaillé pour répondre aux besoins essentiels de consommation identifiés. Ceci peut inclure des mesures telles que l'approvisionnement et la fourniture des produits de première nécessité,
 - Implémentation et suivi : il faut évidemment mettre en œuvre un plan d'actions et assurer un suivi régulier de l'impact des mesures prises. Effectuer des évaluations périodiques communes pour apprécier l'efficacité des réponses et apporter les ajustements nécessaires.
2. **Apurement de la dette intérieure de l'État** : cela implique d'identifier les créanciers nationaux, fixer le montant de leurs dettes et mettre en place, en relation avec les banques nationales, un plan de règlement négocié par catégorie : micro-créanciers, petits créanciers, créanciers moyens, gros créanciers et très gros créanciers, banques et établissements financiers, par exemple.
3. **Apurement des Bons et Obligations du Trésor** : cela implique de négocier avec la BCEAO une exemption pour l'apurement des échéances B.O.T. dans le portefeuille des banques nationales, quel que soit l'État concerné.
4. **Accorder un moratoire sur le délai de paiement des impôts et taxes**
5. **Reporter les échéances fiscales ainsi que le paiement des impôts et taxes** qui y sont rattachés.

2.1.2. Mesures urgentes sectorielles

Mesures sectorielles urgentes	
Transport	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en place d'une organisation interministérielle (transport et commerce, finances) coordonnée du secteur de transport dans un contexte de crise : conventions entre les pays, détermination des sécurisation, encadrement des frais ; détermination des priorités, équipes mixtes qui gèrent sur le terrain ; 2. Mise en place d'un système d'escorte militaire des camions de marchandises : cela implique d'organiser un système permanent d'escorte sécurisée, sur tous les corridors où le besoin est, en coordination avec les autorités des pays traversés et en fixer clairement les modalités pratiques et les conditions financières. 3. Facilitation du mouvement des biens et des personnes. Cela pourrait inclure l'amélioration des procédures douanières et d'inspection aux frontières. 4. Diversification des sources d'approvisionnement : il faut chercher à identifier de nouvelles sources d'approvisionnement pour les biens

	<p>et services essentiels et à diversifier les sources d'approvisionnement en recherchant de nouveaux fournisseurs dans des pays non soumis au blocus. Cela pourrait inclure des pays voisins amis ou des partenaires commerciaux internationaux. Cela peut permettre de réduire la dépendance à un seul pays ou groupe de pays.</p>
<p>Commerce</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Détermination d'un ordre de priorité des approvisionnements en biens. Cela implique d'identifier les biens prioritaires, les importateurs, les transporteurs et les camions qui doivent les charger et d'en fixer les conditions de départ, en accord avec les parties, de préférence en fonction des risques d'avarie ou de péremption et selon la formule « premier arrivé, premier chargé pour le départ ». 2. Renforcement des partenariats bilatéraux : il faut travailler à établir ou à renforcer des partenariats commerciaux avec des pays voisins non-bloquants. Cela peut permettre d'accéder à de nouvelles sources d'approvisionnement et de débouchés commerciaux. 3. Diversification des routes commerciales : c'est le moment de rechercher des itinéraires alternatifs pour importer et exporter des marchandises. Cela peut inclure l'utilisation de ports voisins, le recours au transport aérien ou l'exploration de nouvelles alliances commerciales. Cela peut permettre de réduire la dépendance à un seul corridor ou groupe de corridors contraints. Rendre opérationnel l'axe transsaharien via l'Algérie ; 4. Recherche des exemptions ou des dérogations au blocus : il faut travailler avec les autorités compétentes pour obtenir des exemptions ou des dérogations au blocus commercial mais également des négociations sur les surestaries, les frais administratifs exceptionnels induits. Cela peut être fait en démontrant que certaines importations sont nécessaires pour les populations ou en négociant des accords spéciaux avec les pays bloquants. Associer les organisations patronales sœurs de ces pays peut soutenir notre diplomatie économique dans ce cadre. 5. Renforcement de la diplomatie commerciale : il faut intensifier les efforts diplomatiques notamment la diplomatie économique, pour négocier des accords commerciaux préférentiels avec les partenaires commerciaux existants et de nouveaux partenaires potentiels. Cela pourrait inclure la réduction des tarifs douaniers et des barrières non tarifaires pour faciliter le commerce. La CCIN et son homologue du Bénin, avec le CNUT doivent déployer une mission pour négocier et coordonner la réexpédition des camions. 6. Promotion des exportations : il faudra promouvoir activement les produits et services sur les marchés internationaux. Cela pourrait

	inclure la participation à des salons commerciaux internationaux, l'organisation de missions commerciales et la mise en place de campagnes de marketing ciblées.
Banque et Finances	<ol style="list-style-type: none"> 1. Recherche des liquidités : les banques nationales peuvent travailler en étroite collaboration avec le secteur privé pour trouver des solutions de liquidités temporaires. Cela peut inclure des prêts d'urgence, des avances de fonds et des mesures de financement spéciales pour les entreprises locales touchées par l'embargo. 2. Amélioration de la gestion des risques financiers : les opérateurs économiques et les banques nationales doivent renforcer leur gestion des risques financiers. Cela inclut la mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation des risques, la diversification des actifs et des investissements, ainsi que le renforcement des réserves financières pour faire face aux périodes d'incertitude. 3. Accords de swap de devises : le pays peut encourager des accords de swap de devises entre les banques et opérateurs économiques nigériens avec les internationaux voire ceux des pays non-bloquants de la région pour faciliter les échanges commerciaux et atténuer la pénurie de liquidités. 4. Rééchelonnement des dettes vis-à-vis des banques

Ces mesures peuvent aider à atténuer les effets de l'embargo financier et du blocus commercial régionaux, mais elles ne résolvent pas nécessairement les causes sous-jacentes de la vulnérabilité du pays à ces avatars. Il faut, bien sûr, les compléter par des mesures à court, moyen et longs termes.

2.2. Mesures d'atténuation à court terme :

Les difficultés déjà observées ou préemptées de l'économie soulignent l'importance de mesures essentielles d'atténuation à court terme pour surmonter les conséquences négatives du blocus commercial et de l'embargo financier qui contraignent le secteur privé et l'économie nationale.

2.2.1. Mesures générales à court terme :

- Convoquer les états généraux pour réfléchir sur un document triennal de relance et sur l'élaboration d'un schéma d'aménagement touristique au niveau national.
- Diversification économique : le pays devrait diversifier son économie en développant de nouveaux secteurs économiques. Cela pourrait inclure l'investissement dans des industries à forte valeur ajoutée, telles que les technologies de l'information et de la communication, le tourisme ou l'industrie manufacturière.
- Soutien à la production locale : en période de blocus commercial, il est essentiel de promouvoir la production locale pour réduire la dépendance aux importations. Il faut en

même temps encourager la consommation de produits locaux et développer des partenariats entre entreprises locales pour augmenter la production.

- Stabilisation fiscale : il faudra à l'évidence mettre en place des politiques fiscales stabilisatrices pour atténuer les fluctuations de prix. Cela peut inclure des mesures telles que l'ajustement des taux d'imposition ou la mise en œuvre de politiques de stabilisation macroéconomique.
- Mesures d'allègement fiscal : Soutien aux entreprises industrielles pour faire face à la crise énergétique.
- Négociations avec les communautés régionales : il faut tenter de dialoguer et de négocier avec les leaders régionaux pour trouver des solutions alternatives. Il est sûrement possible de discuter de l'assouplissement des restrictions, de l'obtention de dérogations spéciales ou de la mise en place de mesures transitoires, sous certaines conditions acceptables pour le pays, pour atténuer les effets de l'embargo financier et du blocus commercial.
- Instaurer le paiement de la TVA à l'encaissement et non à la facturation pendant la période de la crise
- Accorder le droit de compensation avec les autres impôts et taxes pour les entreprises disposant d'un crédit d'impôts ou de taxes ;
- Accorder la déductibilité pour les dons effectués au fonds de solidarité mis en place par le gouvernement.

2.2.2. Mesures sectorielles à court terme

Mesures sectorielles à court terme	
Industrie, Bâtiments et Travaux Publics	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en place une cellule d'approvisionnement en matières premières essentielles pour les industries ; 2. Appuyer les entreprises dans la fabrication des produits de substitution aux produits importés ; 3. Reporter les tenues des obligations légales (Conseils et AG) jusqu'à la fin de la crise ; 4. Réduire le tarif horaire de la NIGELEC de 148F/kWh à 79 f/kWh 5. Reporter de 3 mois les paiements des factures NIGELEC et SEEN jusqu'à la fin de la crise ; 6. Accorder un crédit d'enlèvement en douane de 3 mois pour les matières premières des industries ;
Transport et Transit	<ol style="list-style-type: none"> 1. Prendre des mesures d'accompagnement au profit des entreprises du secteur de transport 2. Proroger la validité des pièces administratives proportionnellement à la période d'arrêt d'activités 3. Accorder des subventions afin de permettre aux entreprises de faire face au charges fixes 4. Reconsidérer les exonérations accordées par le code des investissements en cas de renouvellement ou d'extension, supprimés par la loi modificative 2018

	<ol style="list-style-type: none"> Revoir la taxe forfaitaire de 10 000 FCFA payée par mois, par bus à la commune qui fait l'objet d'un traitement anarchique et abusif de la part des communes.
Santé	<ol style="list-style-type: none"> Accorder des facilités fiscales et douanières au secteur privé de la santé pour l'acquisition de matériels médicaux, en particulier les appareils de soins intensifs ; Faire un plaidoyer auprès des partenaires financiers pour mettre en place des lignes de crédit aux cliniques et polycliniques à des taux d'intérêt favorables ; Réduire les tarifs d'eau et d'électricité aux cliniques et polycliniques ; Accorder des allègements sur les charges sociales aux cliniques et polycliniques
TIC	<ol style="list-style-type: none"> Investissement dans l'innovation et la technologie : il faut investir dans l'innovation et la technologie pour augmenter l'efficacité opérationnelle et réduire les coûts des entreprises. Cela peut inclure l'automatisation des processus, l'utilisation de solutions logistiques avancées et l'adoption de nouvelles technologies dans la production. Réduire ou subventionner les frais sur les transferts et les transactions en ligne ou via le « mobil-money » pour soutenir les entreprises, notamment les PME Accompagner les sociétés de télécommunication afin de garantir la disponibilité de l'internet aux entreprises et à des prix abordables
Hôtellerie et tourisme	<ol style="list-style-type: none"> L'application d'un taux réduit de 10% en matière de TVA (pour le secteur de l'hôtellerie) tel que prévu par les directives de l'UEMOA, et application d'un taux d'amortissement de 5% au lieu de 2% et exonération de l'IMF au titre de l'exercice 2019 La suspension des poursuites en matière de recouvrement des impôts et taxes pour les agences de voyage à compter de 30 juillet 2023 Accorder un moratoire de 12 mois pour le paiement des factures d'eau et d'électricité au secteur de tourisme et de l'hôtellerie ; Reconsidérer les exonérations accordées par le code des investissements en cas de renouvellement ou d'extension, supprimés par la loi modificative 2018 ;
Commerce	<ol style="list-style-type: none"> Promotion du commerce local : il faut se concentrer sur le développement du commerce local pour compenser la perte d'accès aux marchés internationaux. Cela pourrait signifier des investissements dans la production locale et la promotion des produits nationaux sur le marché intérieur.

	<ol style="list-style-type: none"> 2. Promotion du commerce intra-régional : le pays devrait coopérer avec les autres pays de la région pour promouvoir le commerce intra-régional. Cela pourrait inclure la signature d'accords de libre-échange régionaux et la mise en place de facilités de transit pour les marchandises. 3. Renforcement des capacités commerciales : le pays devrait renforcer les compétences et les capacités de ses acteurs économiques pour leur permettre de réussir sur les marchés internationaux. Cela pourrait inclure la formation des entrepreneurs, le renforcement des institutions commerciales et le soutien à l'innovation et à la recherche. 4. Diversification des partenaires commerciaux : le pays devrait chercher à élargir ses partenariats commerciaux en explorant de nouvelles opportunités avec des pays non-membres du blocus commercial régional. Cela pourrait inclure la recherche de partenariats commerciaux avec des pays plus éloignés géographiquement mais économiquement complémentaires. 5. Renforcement des capacités commerciales nationales : il faut mettre en place avec les autorités nationales des mécanismes pour renforcer les capacités commerciales du pays. Cela peut inclure la mise en place de politiques favorables aux investissements, l'amélioration des infrastructures et des services logistiques, ainsi que la promotion du commerce international. 6. La mise en place de facilités de crédit d'enlèvement pour tout importateur qui le souhaite pour une durée de 90 jours, moyennant la production d'une caution bancaire.
<p>Banque et Finances</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Coopération au niveau régional : les autorités peuvent chercher à renforcer leur coopération au niveau régional avec des pays amis. Elles peuvent envisager d'établir des mécanismes de paiement régionaux ou d'autres systèmes de compensation pour faciliter les échanges commerciaux et les transactions financières entre pays voisins. Les organisations patronales dont la Chambre de Commerce et d'Industrie du Niger viendraient en soutien aux initiatives des diplomatiques, en lien avec leurs homologues des pays concernés. 2. Diversification des sources de financement : il faut rechercher activement d'autres sources de financement alternatives en dehors du système bancaire régional. Cela peut inclure la recherche de partenaires commerciaux internationaux, l'exploration de possibilités de financement auprès d'institutions financières étrangères ou l'émission de titres sur les marchés financiers internationaux.

	<ol style="list-style-type: none"> 3. Assistance financière entre pays de la région : les pays membres amis de la région peuvent se soutenir mutuellement en fournissant une assistance financière ou en accordant des prêts bilatéraux ou multilatéraux pour faire face aux conséquences des effets des sanctions communautaires. 4. Différer les échéances bancaires pour les entreprises ayant des crédits jusqu'à la fin officielle de la crise ; 5. Baisser les taux d'intérêts sur les engagements en cours qui ont l'objet d'un report d'échéance ; 6. Apurer la dette domestique de l'État vis-à-vis des banques et des entreprises afin de favoriser la circulation de la trésorerie des entreprises ; 7. Raccourcir les délais de paiement des marchés publics pour relancer le dynamisme de l'activité économique ; 8. Raccourcir les délais de paiement des marchés publics pour relancer le dynamisme de l'activité économique ; 9. Assouplir les conditions d'accès aux crédits aux entreprises et aux ménages (conditions de taux, garantie,) pour stimuler l'investissement et la consommation des ménages ; 10. Suspendre les intérêts et/ou les pénalités de retard sur crédit adossés aux marchés publics et privés ;
--	--

Il est important de noter que ces mesures ne peuvent atténuer complètement les effets du blocus commercial et l'embargo financier soudains, mais elles peuvent contribuer à minimiser les conséquences économiques négatives à court terme.

Une approche à plus long terme peut également être nécessaire pour résoudre les problèmes structurels liés à l'enclavement géographique du pays.

Enfin, une résolution politique et diplomatique du différend avec les institutions sous-régionales est sûrement nécessaire, pour mettre en place des politiques économiques et des réformes structurelles afin de rétablir la dynamique commerciale et la stabilité économique et financière au service de la souveraineté nationale.

CONCLUSION

L'étude d'impact sur l'embargo financier et le blocus commercial imposés à notre pays depuis le 30 juillet 2023 par les leaders de la CEDEAO et de l'UEMOA, en raison de différends politiques révèle l'ampleur des conséquences économiques, financières et sociales de ces mesures restrictives particulièrement pour le secteur privé national. Nous avons observé de nombreux effets négatifs sur l'économie du pays, tels que la contraction des activités du secteur privé qui aura vraisemblablement un effet réducteur sur la croissance économique entraînant des pertes d'emplois, des reports d'échéance de livraison de chantiers d'infrastructures, un impact systémique négatif sur la santé du secteur bancaire et la détérioration des conditions de vie de la population avec une poussée inflationniste sur des produits de consommation de première nécessité.

Notre étude met en évidence la nécessité d'atténuer les conséquences néfastes de l'embargo financier et du blocus commercial imposés à un pays enclavé en raison de différends politiques. Des mesures d'atténuation au niveau bancaire, commercial et diplomatique peuvent être mises en place pour minimiser les effets néfastes et restaurer le développement économique et social du pays. Il est impératif que les acteurs concernés collaborent et s'engagent dans un dialogue constructif afin de trouver des solutions durables et pacifiques pour mettre fin à ces mesures restrictives, dans l'urgence et à court terme.

Au niveau bancaire, nous recommandons la mise en place de dispositifs visant à faciliter le transfert de fonds vers le pays, afin de soutenir les échanges commerciaux et permettre le paiement des importations essentielles. Ceci pourrait être réalisé par l'établissement d'accords de compensation ou de mécanismes de paiement alternatifs pour contourner les restrictions financières imposées par les pays de la CEDEAO et de l'UEMOA.

Sur le plan commercial, il est primordial de rechercher des partenaires commerciaux alternatifs pour réduire la dépendance vis-à-vis des voisins impliqués dans le blocus. Promouvoir la diversification des marchés d'import-export et l'attraction des investissements étrangers serait bénéfique pour stimuler la croissance économique et réduire la vulnérabilité du pays aux perturbations du commerce extérieur.

En ce qui concerne les relations diplomatiques, il est nécessaire de mener des efforts de médiation et de dialogue afin de résoudre les différends politiques à l'origine du blocus et de l'embargo. Faciliter les pourparlers et encourager toutes les parties concernées à rechercher des solutions pacifiques et mutuellement bénéfiques pourraient permettre de lever les mesures restrictives et de restaurer les relations économiques et commerciales.

Annexe :

DECISION 0248/CCIN/PDT/2023 DU 16/10/2023

**PORTANT CREATION ET ATTRIBUTIONS DU COMITE ADHOC DE REFLEXION
EN VUE DE L'AMELIORATION DE LA SITUATION DU SECTEUR PRIVE AU
NIGER**

AU LENDEMAIN DES EVENEMENTS DU 26 JUILLET 2023

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU NIGER C.C.I.N. 249



DECISIONN°/CCIN/PDT/2023 DU 16 OCT 2023
PORTANT CREATION D'UN COMITE AD'HOC DE
REFLEXION EN VUE DE L'AMELIORATION DE LA
SITUATION DU SECTEUR PRIVE AU NIGER

LE PRESIDENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU NIGER

- ✓ Vu La Loi N° 2015-57 du Décembre 2015 portant création de la Chambre de commerce et d'Industrie du Niger (CCIN) ;
- ✓ Vu Le Décret N° 2016-74/PRN/MC/PSP du 26 janvier 2016 portant approbation des Statuts de la Chambre de Commerce, d'Industrie du Niger (CCIN) ;
- ✓ Vu Les Délibérations de l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie en date du 09 mars 2022, portant élection de Monsieur MOUSSA SIDI MOHAMED en qualité de Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie du Niger ;
- ✓ Vu les nécessités de services,

DECIDE

Article 1er : il est créé à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Niger, un comité ad hoc chargé de réfléchir sur l'amélioration de la situation du Secteur Privé au Niger, à court et long terme.

Article 2 : Le comité a pour mission :

A court Terme :

1. Analyser la situation du secteur privé pour dégager ses forces, ses faiblesses, ses menaces et ses opportunités ;
2. Analyser les impacts (économiques, financiers, sociaux) des sanctions prises à l'encontre du Niger par la CEDEAO, l'UEMOA et les différents partenaires du pays sur les secteurs clés de l'économie nationale suite aux événements du 26 Juillet 2023 ;

3. Formuler des recommandations en vue d'atténuer l'impact des sanctions ainsi prises, pour garantir la survie et la pérennité des entreprises ;
4. Comment participer aux actions de plaidoyer en vue de la levée des sanctions prises à l'encontre du Niger ;

A long terme :

1. Dégager la vision du secteur privé en vue d'assurer un développement économique durable. A cet effet, un accent particulier sera mis sur les actions prioritaires en vue d'améliorer le climat des affaires et les conditions d'une transformation structurelle de l'économie nationale ;

Article 3 : Le comité est composé ainsi qu'il suit :

Membres : Pr. BOUBACAR BEIDARI, Doyen FSEJ / UAM ;
GARBA ILLOU ABDOUL NASSIROU, DG Somair ;
HAMMA HAMADOU, Directeur Général Global Sahel) ;
NOUHOU TARI, Expert-Comptable ;
Mme MAIDAH ZEINABOU, Présidente OPIN ;
Mme ANGO AISSA, Directrice Générale BIA NIGER ;
NOUREDINE ALISSO, Président A.N.J.E. ;
SEYDOU SOULEY MAHAMADOU, Business Challenge ;
MALIKI BARHOUNI (DG SOCOPAP) ;
BELLO ABOUBARCAR, DG Agence IMAN.com ;
Me KADRI O. SANDA, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Niger
Me DJIBO AISSATOU, Présidente Chambre des Notaires ;
HAMANI MAIGA, Secrétaire Général ASSOTEL ;
SOULEYMANE AOUAMI, Directeur Général UBIPHARM ;
BANA BOUREIMA, PDG Groupe TOUBAL ;
MOUSSA MAHAMANE MOREY, PDG Groupe MOREY ;
AIME BOLHO, Directeur Général Grand Hôtel ;
SALEY ALI IDE, Président FOPATH ;
HADI ISSAKA, Secrétaire Exécutif FONAP ;
IBRAHIMA GUIMBA SAIDOU, ancien DG ANSI ;
ALI DJIMBA, PDG CAT LOGISTIC ;
NAJIM RABIDINE, Expert-Comptable ;
ISMAEL BARMOU, Secrétaire Général OPIN ;
MOHAMED BENDEHANE, Représentant OPGM ;
BABA AHMED, PDG Groupe ORIBA ;
DAOUDA KABIMA ISSOUFOU, Représentant MCC ;
MAMADOU MALAM GAIDAM, Président ONECCA ;

ALGABIT ATTA ADDO, PDG Groupe ALGABIT ;
KABO MAHAMANE, PDG Gamma Informatique ;
MOHAMED TAIB, Directeur Général AMANA ;
GERARD DELANNE, Représentant Syndicat National
des Transporteurs Marchandises du Niger ;
OUSMANE MAHAMAN, Secrétaire Général CCIN ;
ASSOUMANA MALAM ISSA, Conseiller du Président CCIN,
MOUSSA KAOURA MAHAMAN BACHIR, DG M.E / CCIN ;
MAHAMAN MOUSTAPHA CHEKARAOU ; Directeur des
Opérations M.E / CCIN

Article 4 : Le comité peut faire appel à toute personne dont il juge la contribution nécessaire à l'accomplissement de sa mission

Article 5 : les frais de fonctionnement dudit comité sont pris en charge par le budget de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Niger,

Article 6 : Le Secrétaire Général de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Niger est chargé de l'application de la présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature.

MOUSSA SIDI MOHAMED



TABLE DES MATIERES

Sommaire	2
Résumé analytique	3
Introduction	Erreur ! Signet non défini.
1. ANALYSE DES SANCTIONS PRISES A L'ENCONTRE DU NIGER	10
1.1. Rappel des sanctions de la CEDEAO et de l'UEMOA	11
1.2. Impacts des sanctions adoptées sur l'économie nationale	11
1.2.1. Difficultés liées à l'approvisionnement des produits	12
1.2.2. Difficultés liées au marché	13
1.2.3. Difficultés liées à la mobilisation des financements pour les entreprises	14
1.2.4. Difficultés liées aux surcoûts exceptionnels	14
1.2.5. Difficultés liées à l'accès à l'énergie	15
1.2.6. Difficultés liées à la baisse des recettes fiscales	16
1.2.7. Difficultés liées aux menaces sur les emplois et aux charges salariales	17
1.3. Impacts spécifiques aux secteurs d'activités :	17
1.3.1. Commerce général	17
1.3.2. Secteur bancaire et financier	18
1.3.3. Industrie, Bâtiments et Travaux Publics	20
1.3.4. Transport et logistique	21
1.3.5. Secteur de la santé	21
1.3.6. Tourisme et hôtellerie	21
2. MESURES D'ATTÉNUATION DE L'IMPACT SANCTIONS COMMERCIALES ET FINANCIERES	22
2.1. Mesures d'atténuation urgentes :	22
2.1.1. Mesures urgentes d'ordre générale	22
2.1.2. Mesures urgentes sectorielles	23
2.2. Mesures d'atténuation à court terme :	25
2.2.1. Mesures générales à court terme :	25
2.2.2. Mesures sectorielles à court terme	26
Conclusion	30
Annexe : Comité de réflexion	31
Table des matières	35

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU NIGER
(CCIN)



Place de la Concertation, BP. : 209 Niamey –Niger
Tél. +227 20 73 22 10 / 20 73 51 55 –Fax : +227 20 73 46 68

E-mail: info@cciniger.org / ccaianiger@yahoo.fr

Site web: www.cciniger.org

ANIPEX



cnpg



Mise en page : @Ado